

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 027-212706295-20240528-MA\_DEL\_2024\_041-BF

R É P U B L I Q U E F R A N Ç



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18  
Dont pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit mai, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Date de la convocation : 24/05/2024  
Date d'affichage : 30/05/2024

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe AMPOULIE, Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Sandrine HUSSON.

**OBJET : Décision modificative n°1/2024 : Budget Commune**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Personnel non titulaire	6413 (012)	25 000.00		
Autres charges sociales	6470 (012)	20 000.00		
Autres	65888 (65)	-45 000.00		
<b>TOTAUX EGALX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 30/06/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Sandrine HUSSON.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

